

29 Mai 2007
COMMUNIQUE
CHU de Toulouse

Contact :
DELEGATION
COMMUNICATION
Hôtel-Dieu Saint Jacques

Marie-Claude Sudre
Tél. : 05 61 77 83 49
Fax : 05 61 77 85 21
sudre.mc@chu-toulouse.fr

Information des membres du Conseil d'administration au sujet d'une anomalie au Centre de radiochirurgie stéréotaxique du CHU de Toulouse Rangueil

A la demande de **Françoise de Veyrinas Présidente du conseil d'administration du CHU de Toulouse et de ses membres, Jean-Jacques Romatet, Directeur Général**, a invité les membres du conseil d'administration à participer à une réunion d'information le mardi 29 mai 2007 au matin, pour faire le point sur l'anomalie constatée au Centre de chirurgie stéréotaxique en présence de l'équipe médicale du Centre.

Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur :

- la procédure qui a été mise en place dès le 17 Avril 2007 par le CHU, lors de la découverte de l'anomalie signalée par la société Brainlab le 17 avril à 19h30
- la technologie médicale utilisée,
- les conditions d'information et de suivi des patients concernés

Lors de la séance d'information, les membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils regrettaient d'avoir été informés de l'anomalie survenue au Centre de chirurgie stéréotaxique par voie de presse. Ils auraient préféré une information directe.

- Il a été rappelé par la Direction du CHU et l'équipe médicale du centre qu'il n'était pas du tout dans l'intention du CHU de cacher l'incident puisque, dès qu'il en a eu connaissance le 17 avril, il a conformément aux procédures en vigueur (loi du 4 mars 2002), informé l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et la DDASS.

- La stratégie de communication qui a été choisie et validée par l'ASN, à l'issue de la visite de contrôle qui a autorisé la réouverture immédiate du centre, visait avant tout la qualité et la priorité de l'information des patients et ce, en veillant à ne pas déclencher un sentiment de panique chez eux. Ainsi Les courriers individuels, les appels téléphoniques et la consultation médicale au cours de laquelle chaque patient est informé des doses délivrées, ont donc été privilégiés dans un premier temps.
- L'ASN s'était engagée à diffuser l'information sur son site postérieurement à l'information des patients

Les membres du conseil d'administration ont ainsi pu vérifier la réactivité des équipes, et constaté que la transparence à l'égard des patients avait été la priorité.

En synthèse

- Les consultations avec les patients sont toutes programmées
- Les patients feront tous l'objet d'un suivi attentif pendant plusieurs mois.
- Le CHU indique qu'il n'a pas minimisé les conséquences de l'incident.
- L'équipe médicale a confirmé cependant qu'à ce jour, aucune conséquence anormale ou et durable liée à l'incident n'a été cliniquement constatée.

A l'issue des explications fournies par l'équipe médicale, les membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils lui reconnaissent de grandes compétences et qu'ils lui renouvellent leur entière confiance.

Ils ont souligné l'intérêt que représentait cette nouvelle technologie pour les patients, surtout lorsqu'il n'y a pas d'alternative thérapeutique et qu'il serait dommage qu'ils en soient privés faute d'une perte de confiance.

Dans ce contexte, les membres du conseil d'administration ont proposé de relayer ce message auprès de l'ensemble des partenaires du CHU (professionnels, associations et représentants des usagers...) car les équipes soignantes du CHU méritent la confiance des professionnels de santé et de la population.